



La Municipalité
d'Armagh

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ D'ARMAGH

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale adjointe et greffière trésorière adjointe de la susdite municipalité, QUE:

Une séance extraordinaire du Conseil municipal sera tenue le mercredi le 17 décembre 2025 à 19h30 pour y prendre en considération les sujets suivants:

1. Ouverture de la séance extraordinaire
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Présentation et adoption des prévisions budgétaires 2026
4. Adoption du plan triennal d'immobilisations
5. Période de questions sur les prévisions budgétaires 2026
6. Levée de la séance

DONNÉ à ARMAGH ce 25^e jour de novembre deux mille vingt-cinq.

Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie, aux deux endroits désignés par le conseil entre 14 et 16 heures de l'après-midi, le 25^e jour de novembre 2025.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 25^e jour de novembre deux-mille-vingt-cinq.

Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe